

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE BREST

5, RUE COLBERT

29200 BREST

TEL 02 98 43 31 31

R E C E P I S S E D E D E P O T

SELAFI LE MEN, LE BRAS, MOREAU, JOYEUX,

DENOEL & ASSOCIES SOCIETE D'AVOCATS

B.P. 38

29265 BREST CEDEX

V/REF :

N/REF : 94 B 411 / A-3

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/01/99, SOUS LE NUMERO A-3,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 14/12/98

RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET

... CONCERNANT LA SOCIETE

A 4

STE A RESPONSABILITE LIMITEE

AVENUE DU BARON LACROSSE ZAC DE KERGADEDEC

29850 GOUESNOU

R.C.S BREST B 398 920 421 (94 B 411)

 LE GREFFIER

SARL « A 4 »
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs
Siège social : Avenue du Baron Lacrosse - ZAC de Kergaradec
29850 GOUESNOU
RCS BREST B 398 920 421

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 14 DECEMBRE 1998

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 1998

Le 14 Décembre 1998 à 19 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance, suivant lettre adressée à chacun d'eux.

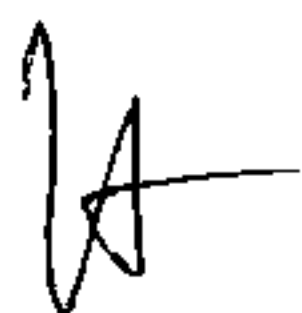
Sont associés et présents ou représentés :

- SARL SOFIAL, propriétaire de.....499 PARTS
- Monsieur Gérard ALLAIN, propriétaire de.....1 PART

Représentant ensemble les 500 parts sociales de 100 Francs chacune
composant le capital social de la société, ci 500 PARTS

Les associés présents ou représentés représentant ainsi l'intégralité des parts sociales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard ALLAIN, Gérant, qui rappelle l'ordre du jour :



.....

-
-
-

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constate que le résultat de l'exercice 1997/1998, approuvé précédemment, a permis de reconstituer à hauteur d'au moins la moitié du capital social, les capitaux propres de la société qui s'élèvent au 31 Juillet 1998 à 56 355 Francs, et décide, en conséquence, de procéder aux formalités légales.

FORMALITES

CLOTURE

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Erkfric Compton
Phillips